

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, QUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

REÇU

Le - 8 OCT. 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

RAPPORT N° 140925-34-CUL-

SIGNALETIQUE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE CREATION ET MISE EN PLACE DU MOBILIER

Mme JAUBERT-BATAILLE indique que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais met en œuvre les actions collectives du Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises, par délégation de maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes de la Vallée d'Aspe, de la Vallée de Barétous, de la vallée de Josbaig et de la Vallée d'Ossau.

Dans ce cadre et suite à la délibération du 13 avril 2013, l'étude du schéma de signalétique visant à définir le mobilier et les sites d'implantation a été menée par l'agence Contours. Après cette phase d'étude préalable, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a proposé aux Communautés de Communes du Pays d'art et d'histoire de participer à un groupement de commandes pour la réalisation et l'installation du mobilier signalétique tel que défini par le maître d'œuvre.

Selon l'article 8 du Code des Marchés, cette procédure prévoit :

- La signature d'une convention constitutive du groupement,
- La désignation d'un coordonnateur : la Communauté de Communes du Piémont Oloronais,
- La création d'une commission d'appel d'offres. Notre représentant pourrait être Mme JAUBERT BATAILLE, la commission étant présidée par le représentant coordonnateur,
- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

En ce qui concerne la CCPO, le coût correspondant est estimé à 30 000 € HT, subventionné à hauteur de 40 % (soit 12 000 €) par le Conseil Général 64 dans le cadre du Contrat de Territoire.

Les crédits sont prévus au Budget.

Oùï cet exposé,

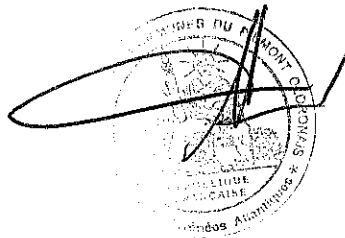
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la création et la mise en place du mobilier signalétique du Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises,
- **DESIGNE** Mme JAUBERT BATAILLE, Membre de la Commission d'Appel d'Offres
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue
- **SOLLICITE** la subvention auprès du Conseil Général 64 dans le cadre du Contrat de Territoire
- **VOTE** les crédits nécessaires.

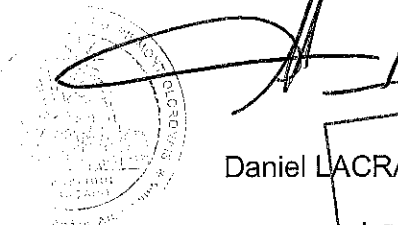
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 08.10.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 8 OCT. 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE